

RCS : LE PUY
Code greffe : 4302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00474
Numéro SIREN : 833 538 036
Nom ou dénomination : 3P PROFIL division Profil

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2018 sous le numéro de dépôt A2018/002213

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LE PUY EN VELAY



217121

Dénomination : 3P PROFIL division Profil
Adresse : 13 rue de la Grand Croix 43600 Les Villettes -FRANCE-

n° de gestion : 2017B00474
n° d'identification : 833 538 036

n° de dépôt : A2018/002213
Date du dépôt : 19/10/2018

Pièce : Rapport du commissaire aux comptes sur la valeur de l'apport du 14/09/2018



217121

3P PROFIL division Profil

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 Euros

Siège social : 13 rue de la Grand Croix
42600 LES VILLETES

RCS LE PUY EN VELAY 833 538 036

**Apport d'une branche complète et autonome
d'activité de transformation, de fabrication et de
commercialisation de matières plastiques**

**Rapport du commissaire aux comptes
sur la valeur de l'apport**

20, rue de la Gazelle - 43000 LE-PUY-EN-VELAY
TEL : +33 (0)4 71 05 44 00 - FAX : +33 (0)4 71 03 81 76 - www.mazars.fr/entrepreneurs

SAS MAZARS ENTREPRENEURS
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL : 2 000 000 EUROS - RCS LE-PUY-EN-VELAY 384 762 589
SIRET 38476258900115 - APE 6920Z
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 01 384762589 - SIÈGE SOCIAL : 20, RUE DE LA GAZELLE - 43000 LE-PUY-EN-VELAY

3P PROFIL division
Profil

Apport d'une branche
complète et autonome
d'activité

1. Présentation de l'opération et description de l'apport

1.1 Contexte de l'opération

L'opération consiste en l'apport de la branche d'activité de transformation, de fabrication et de commercialisation de matières plastiques de la société « 3P PROFIL », SARL au capital de 60 000 €, dont le siège social est fixé La Grand Croix – 43600 LES VILLETES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 480 057 140.

1.2 Présentation des sociétés et des parties et intérêts en présence

1.2.1 Personne morale apporteuse

La société « 3P PROFIL » est une société à responsabilité limitée au capital de 60 000 €, dont le siège social est fixé La Grand Croix – 43600 LES VILLETES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 480 057 140. Elle exerce aujourd'hui trois activités différentes :

- la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier qu'elle entend conserver,
- une activité de transformation, fabrication et commercialisation de matières plastiques relative à la division Profil,
- une activité de transformation, fabrication et commercialisation de matières plastiques relative à la division Tube.

1.2.2 Société bénéficiaire

Conformément au contrat d'apport, la société bénéficiaire sera la société « 3P PROFIL division Profil », société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, ayant son siège social 13 rue de la Grand Croix – 43600 LES VILLETES.

1.3 Description de l'opération

Les modalités de la réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le contrat d'apport de biens en nature.

Elles peuvent se résumer comme suit.

3P PROFIL division
Profil

Apport d'une branche
complète et autonome
d'activité

1.3.1 Caractéristiques essentielles de l'apport : date d'effet (rétroactivité, immédiat ou différé), régimes juridique et fiscal adoptés

L'apport sera réalisé avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2018.

L'apport implique des sociétés sous contrôle commun au sens du règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées. Dès lors, il sera réalisé à la valeur comptable.

Il est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature pur et simple tel que fixé par les dispositions de l'article L 223.9 du Code de commerce.

Le représentant de la société apporteuse précise que le présent apport partiel d'actif a pour objet un ensemble d'éléments, représentant un secteur complet d'activité susceptible d'une exploitation autonome.

En ce qui concerne les impôts directs, les parties entendent placer, conformément aux dispositions de l'article 210 B du Code Général des Impôts, le présent apport sous le régime spécial défini à l'article 210 A dudit code.

Conformément aux dispositions de l'article 257 bis du Code Général des Impôts, les livraisons de biens et prestations de service réalisées à l'occasion du présent apport sont dispensées de TVA.

1.3.2 Conditions suspensives

La réalisation définitive de l'opération d'apport est subordonnée à :

- l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société 3P PROFIL, de la présente opération d'apport
- l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société 3P PROFIL division Profil, de l'augmentation de capital, comme conséquence de l'apport.

1.3.3 Rémunération de l'apport

L'apport sera rémunéré par attribution, à la société 3P PROFIL de 253 000 parts sociales de 1 euro (1 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées, créées par la société 3P PROFIL division Profil, qui augmentera ainsi son capital de 253 000 euros, pour le porter de 1 000 euros à 254 000 euros.

Aucun avantage particulier n'étant stipulé.

3P PROFIL division
Profil

Apport d'une branche
complète et autonome
d'activité

1.4 Présentation de l'apport

1.4.1 Description de l'apport

La SARL 3P PROFIL apporte à la société 3P PROFIL division Profil :

	<i>Valeur</i>
<u>A L'ACTIF</u>	
1. Des immobilisations, à savoir :	
- matériel et outillage industriel	312 698,00 €
- matériel et outillage cee	24 011,08 €
- matériel bureau et informatique	1 226,85 €
- amortissements sur actif immobilisé	- 253 444,67 €
- stocks matières premières	111 088,00 €
- stock produits finis	41 921,00 €
2. Des clients et comptes rattachés	313 756 ,33 €
3. Compte courant 3P Profil Division Profil	443,79 €
4. Des disponibilités	101 323,01 €
5. Des produits à recevoir	572,11 €
Total de l'actif apporté	653 595,50 €
<u>AU PASSIF</u>	
1. Des subventions Région	87 000,00 € - 53 200,00 € 33 800,00 €
2. Des emprunts	129 216,58 €
3. Avance Région FIAD	39 300,00 €
4. Des fournisseurs	87 456,53 €
5. Des dettes fiscales et sociales	110 822,39 €
Total du passif apporté	400 595,50 €
Soit un apport net de deux cent cinquante trois mille euros, ci ...	253 000,00 €

3P PROFIL division
Profil

Apport d'une branche
complète et autonome
d'activité

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer l'associé unique de la société 3P PROFIL division Profil sur la valeur des apports devant être effectués par la société 3P PROFIL.

Nous avons notamment :

- pris contact avec les personnes chargées de la réalisation de l'opération, ainsi qu'avec leurs conseils, afin d'apprécier l'opération envisagée ainsi que le contexte économique, juridique et financier dans lequel elle se situe ;
- vérifié la pleine propriété des biens apportés ;
- consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale de la société SARL 3P PROFIL ;
- pris connaissance du bilan de la société 3P PROFIL au 31 décembre 2017 ;
- pris connaissance de la situation comptable arrêtée au 30 juin 2018.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part de la société apporteuse nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant grever la consistance des biens apportés.

2.2 Réalité de l'apport

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par la SARL 3P PROFIL des biens apportés faisant l'objet du présent rapport.

2.3 Appréciation de la valeur des apports

En application du règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable de fusions et opérations assimilées, les parties ont retenu comme valeur d'apport la valeur nette comptable des éléments constitutifs de l'actif net transmis telle qu'elle ressort des comptes au 31 décembre 2017.

3P PROFIL division
Profil

Apport d'une branche
complète et autonome
d'activité

S'agissant d'une opération entre sociétés sous contrôle commun, le principe de valorisation ainsi retenu par les dirigeants des sociétés concernées n'appelle pas de remarque de notre part.

3. Conclusion

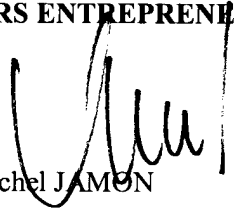
Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant globalement à 253 000 €, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal à la valeur nominale des parts sociales à émettre.

Nous n'avons pas relevé d'avantages particuliers.

Fait à Le Puy en Velay, le 14 septembre 2018

Le Commissaire aux Comptes

MAZARS ENTREPRENEURS


Jean-Michel JAMON
